



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 21 juin 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Le Maire	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard
Conseiller #2:	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Poste vacant
Conseiller #4:	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5:	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6:	Madame Nathalie Boissé

Tous sont présents physiquement à l'édifice municipal.
Également présente la secrétaire comptable madame Lucie Provencher qui agit à titre de secrétaire d'assemblée et greffière adjointe par intérim.

Tous les membres du Conseil forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

01-2106-2021

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de l'avis de convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre tel que présenté dans l'avis de convocation :

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation de délégation de pouvoirs à la greffière adjoint par intérim et à la trésorière adjointe par intérim;
3. Donner autorisation à la compagnie informatique Rhesus afin de bloquer des accès informatiques;
4. Mandat à nos procureurs – terminaison employé no 237 et conditions actuelles;
5. Mandat de transition logiciel comptable;
6. Mandat rédaction des procès-verbaux;
7. Poste de direction générale par intérim;
8. Levée de l'assemblée.


ADOPTÉE.


Les membres du conseil ont tous signé l'avis de convocation et renoncent qu'ils renoncent à l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire et qu'ils sont d'accord pour que cette assemblée extraordinaire soit tenue.



No de résolution
ou annotation

<p>02-2106-2021</p>	<p>2.0 Autorisation de délégation de pouvoirs à la greffière adjointe par intérim et à la trésorière adjointe par intérim</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Josée Vendette est en congé de maladie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉLÉGUER à madame Lucie Provencher, secrétaire comptable les pouvoirs de greffière adjointe par intérim;</p> <p>DE DÉLÉGUER à madame Chantal Dallaire, les pouvoirs de trésorière adjointe par intérim.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>03-2106-2021</p> <p>04-2106-2021</p>	<p>3.0 Donner autorisation à la compagnie informatique Rhesus afin de bloquer des accès informatiques</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des modifications d'accès informatique suite aux départs de certains employés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseiller madame Ginette Pinard, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DONNER l'autorisation à la compagnie informatique Rhesus d'effectuer les modifications nécessaires afin de bloquer les accès des employés absents.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p> <p>Amendement à la résolution : Donner autorisation à la compagnie information Rhesus afin de bloquer des accès informatiques</p> <p>CONSIDÉRANT le départ d'employés cadres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les activités de la Ville de Danville doivent se poursuivre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DONNER ET D'AUTORISER les accès nécessaires à d'autres employés, à savoir, la greffière adjointe par intérim et la secrétaire adjointe par intérim, de même que la future directrice générale par intérim, afin de poursuivre le bon fonctionnement de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>05-2106-2021</p>	<p>4.0 Mandat à nos procureurs-terminaison employé no 237 et conditions actuelles</p> <p>CONSIDÉRANT le départ de l'employé no 237;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire mettre fin au contrat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, APPUYÉE, par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU;</p> <p>DE MANDATER nos procureurs Therrien, Couture, Jolicoeur afin de d'étudier les conditions de fin de contrat avec l'employé no 237.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>06-2106-2021</p>	<p>5.0 Administration mandat de transition logiciel comptable</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite aux explications et aux recommandations de madame Line Provencher, la conclusion est claire : le système comptable ne répond pas aux attentes des employés et des membres du conseil;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le système actuel est trop complexe et est modulé pour des villes de grandes envergures;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE TRANSITER vers la suite Sygem, une suite adaptée aux besoins des organismes municipaux;</p> <p>DE MANDATER Infotech, expert en développement de logiciel de gestion municipale afin de faire la transition.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>07-2106-2021</p>	<p>6.0 Mandat rédaction des procès-verbaux</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plusieurs mois de rédaction de procès-verbaux n'a pas été rédigés, soit depuis le 16 novembre 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE CONFIER le mandat de rédaction à madame Chantal Cantin.</p> <p>QUE les conditions de la rémunération sont établies selon l'entente intervenu entre la Ville et madame Cantin.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>08-2106-2021</p>	<p>7.0 Poste de direction générale par intérim</p> <p>Direction générale secrétaire-trésorière et greffière par intérim – Embauche</p> <p>CONSIDÉRANT l'absence de madame Josée Vendette, directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière, et ce, pour une durée indéterminée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil :</p> <p>D'EMBAUCHER madame Martine Bernier, à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière par intérim de la Ville de Danville à compter de ce jour.</p> <p>D'AUTORISER monsieur Michel Plourde, maire, à signer le contrat de travail à intervenir avec cette dernière.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>09-2106-2021</p>	<p>8.0 Ajout d'un point à l'ordre du jour</p> <p>CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont en accord d'ajouter le point suivant : Garage (incendie) mandat et suivi;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :</p> <p>D'AJOUTER ET D'ACCEPTER le point suivant à l'ordre du jour : Garage (incendie).</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>010-2106-2021</p>	<p>8.1 Garage (incendie) mandat et suivi</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le suivi du dossier garage suite à l'incendie doit se poursuivre étant donné les délais et qu'il y a lieu d'avoir l'information rapidement;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :</p>

 No de résolution ou annotation	<p>DE MANDATER messieurs Guy Perreault, Stéphane Langlois (technicien en bâtiment de la MRC), Alain Roy (directeur incendie de la Ville de Danville) afin de pouvoir communiquer avec Ultima (assureur) pour tout ce qui concerne l'incendie du garage municipal;</p> <p>PAR LA SUITE ils devront donner un compte rendu à la directrice générale par intérim pour le suivi du dossier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
011-2106-2021	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Monsieur le Maire Michel Plourde prononce la clôture de la séance du 21 juin 2021.</p> <hr/> <p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20 h 30.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

Je, Michel Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Lucie Provencher
Greffière par intérim

